Parcours de soins diabète de type 2 : le nouveau guide de la HAS

En 2013, la HAS a intégré le diabète à la liste des travaux parcours de soins dans le programme de travail auquel la Fédération Française des diabétiques a largement contribué. Il a été décidé de se limiter au parcours des patients adultes ayant un diabète de type 2 et de **rédiger un guide à destination des professionnels de santé** : « le guide parcours de soins-Diabète de type 2 de l'adulte ».

Sur la base de recommandations et d'avis d'experts

L'élaboration de ce guide s'appuie principalement sur :

- les recommandations de santé publique, les recommandations de bonnes pratiques et les avis de référence émis par la HAS
- les recommandations des sociétés savantes (françaises, européennes et nord-américaines), des principales agences d'évaluation
- le rapport de l'IGAS : Evaluation de la prise en charge du diabète (2012)
- les avis des experts d'un groupe de travail et d'un groupe de relecture (réunissant professionnels de santé et représentants d'association de patients)
- et sur une consultation des parties prenantes professionnelles et des associations de patients.

L'objectif du guide

L'objectif du guide est « :

- **d'expliciter le parcours de santé d'une personne ayant un diabète de type 2** en médecine de ville et notamment en médecine générale ;
- **de rendre compte de la pluriprofessionnalité de la prise en charge** ainsi que des principes et modalités de coordination et de coopération entre les professionnels impliqués. »

Des orientations bien précises

Comme pour toutes les personnes atteintes de maladie chronique, le parcours de santé d'un patient atteint de diabète de type 2 résulte de la **délivrance coordonnée de prestations sanitaires et sociales** pour répondre à ses besoins de prévention et de soins, dans le cadre de dépenses maîtrisées, **en lieu et place d'une juxtaposition d'épisodes de soins sans lien entre eux**.

« Cela a conduit à élaborer ce guide autour des orientations suivantes :

- promouvoir en priorité une **prise en charge en équipes pluriprofessionnelles** de santé primaire […]
- **personnaliser la prise en charge des patients** en fonction de leurs risques et de leurs besoins […]
- aider les patients à **faire face à leur maladie** et à leur traitement […]
- assurer **l'accès aux avis des spécialistes** de second recours […]
- organiser l'**intégration des services sanitaires et sociaux** au niveau des territoires de santé, afin d'éviter les retards de prise en charge sociale qui peuvent aggraver les conséquences du diabète et faire obstacle à son traitement. […]
- **considérer la dimension d'efficience** qui conduit à promouvoir le meilleur parcours au moindre coût. Cela doit se traduire par l'éviction des actes et prestations redondants, des prises en charge inutiles et par la substitution chaque fois que possible de prises en charge ambulatoires à des activités hospitalières, en s'assurant d'une qualité et d'une sécurité équivalentes. »

Source : " guide parcours de soins-diabète de type 2 de l’adulte "